

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Renvoi de l'école de recrues d'aérostiers. — Chevaux d'officiers. — L'obusier de campagne.

Les journaux quotidiens ont annoncé le renvoi à l'année prochaine de la première école de recrues pour aérostiers. Voici quelques détails à ce sujet :

La loi du 14 décembre 1897 créant une compagnie d'aérostiers est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1898. A cette époque, on s'était arrêté à l'idée d'un ballon sphérique, le seul qui eut fait ses preuves. Outre l'acquisition de ce ballon, on prévoyait celle d'une enveloppe de réserve.

A la vérité, l'état-major avait étudié déjà le ballon cerf-volant (Drachen ballon), soumis à de nombreux essais en Allemagne et en Autriche. Mais à la date de l'adoption de la loi, ces essais n'avaient pas donné de résultats satisfaisants. La question n'en restait pas moins à l'étude.

Le message du Conseil fédéral du 24 mai 1897 introduisant la loi avait d'ailleurs posé certaines réserves : « Comme pour la création d'une compagnie d'aérostiers, disait-il, il s'agit d'une nouvelle unité de troupes, il est nécessaire que cette création ait lieu par une loi. Cependant, il est utile de laisser au Conseil fédéral, soit à l'Assemblée fédérale, une certaine marge dans la fixation de l'effectif, car le personnel et le matériel nécessaires ne pourront être également déterminés que lorsque nous aurons pu faire quelques expériences sur l'emploi de ce nouvel engin de guerre dans notre terrain et conjointement avec l'armée. »

On continua donc à suivre avec plus de soin les expériences faites avec le ballon cerf-volant, et peu à peu les résultats s'améliorant, on acquit la certitude qu'ils étaient assurés du succès. Cette opinion fut confirmée par les officiers suisses envoyés aux manœuvres autrichiennes de 1898. Le rapport de ces officiers fut très favorable à l'emploi du ballon cerf-volant. D'Allemagne également vinrent de très bons renseignements. Le Département militaire décida alors l'envoi d'une commission spéciale à Vienne, à Berlin et à Munich, chargée de voir et d'étudier le nouvel aérostat. Cette commission déposa, en novembre 1898, un rapport favorable ; il disait entre autre que les essais pouvaient être considérés comme terminés, et la forme du ballon cerf-volant comme définitivement fixée.

Le Conseil fédéral, profitant de la latitude que lui laissait le message du 24 mai 1897 plus haut cité, se prononça alors pour l'introduction dans notre armée du ballon cerf-volant. Par contre, et pour le moment, il supprima l'enveloppe de réserve du ballon sphérique. Depuis décembre 1898 le matériel nécessaire est fixé dans le détail.

Quant aux bâtiments, on avait primitivement prévu une halle de 16 m. sur 12 m. 50 pour le ballon sphérique. Dès juin 1898, en prévision de l'introduction possible du ballon cerf-volant, on porta ces dimensions à 42 m. sur 16 m. Par suite d'un retard dans l'élaboration des plans et dans la demande des crédits nécessaires, — le bureau chargé de cette affaire était au surplus surchargé de besogne, — le Département militaire fédéral proposa le renvoi à un an de l'école de recrues d'aérostiers.

Ce retard sera utilisé pour compléter les études et régler mieux les préparatifs. L'année prochaine, l'École aura lieu dans des constructions parfaitement terminées et agencées, sous la direction d'officiers mieux préparés à leur tâche. C'est le bon côté du renvoi.

Quelques renseignements sur le matériel intéresseront peut-être.

Le ballon sphérique servira à des ascensions libres et à des ascensions captives. Pour l'éducation des officiers aérostiers, un certain nombre d'ascensions libres sont indispensables; on doit prévoir le cas d'une rupture accidentelle du câble, ou, en campagne, d'une rupture causée par un projectile. D'autre part, le ballon sphérique étant moins coûteux, il servira de matériel d'école pour apprendre aux recrues le maniement des enveloppes et les différentes manœuvres.

Le ballon cerf-volant est destiné aux seules ascensions captives; il se prête mal à la navigation aérienne; en cas de rupture du câble, l'aéronaute cherchera à atterrir le plus vite possible. Par contre, la forme de cet aérostat et sa construction se prêtent admirablement aux ascensions captives; le vent le soulève comme un cerf-volant; les oscillations sont ainsi beaucoup plus faibles que celles du ballon sphérique, et les observations en sont facilitées et rendues plus exactes.

En campagne, on utilisera le ballon cerf-volant, exceptionnellement le ballon sphérique qui sera considéré comme matériel de réserve.

*
*
*

La dernière réunion des délégués de la section vaudoise des officiers a pris en considération une proposition de M. le capitaine Decollogny tendant à mettre tous les officiers montés au bénéfice des dispositions spéciales dont jouissent les officiers de cavalerie pour l'acquisition de leurs chevaux de service.

On sait que depuis l'année dernière, un arrêté fédéral oblige les officiers de cavalerie à être propriétaire d'un cheval. En revanche, l'officier comme

le soldat de troupe a droit au remboursement par annuités du prix de son cheval.

La proposition de M. le capitaine Decollogny a été transmise pour étude au comité central, qui ne manquera pas, nous en sommes certains, de l'étudier avec toute l'attention qu'elle mérite. Si, après cette étude, il reconnaît que pour des motifs budgétaires ou autres il ne paraît pas possible de la soumettre telle que à l'autorité militaire, il trouvera sûrement quelque autre moyen à mettre en avant. La question de la remonte des officiers est une de celles dont la solution n'a jamais encore été recherchée avec suffisamment de sérieux. Elle est d'une haute importance cependant, et la guerre que fait actuellement la bicyclette au cheval doit engager d'autant plus vivement l'autorité militaire à consentir aux sacrifices indispensables, sans lesquels le nombre restera toujours extrêmement restreint des officiers montés gardant un cheval au civil.

* * *

L'appel d'officiers d'infanterie aux écoles de tir de l'artillerie et d'officiers d'artillerie aux services de l'infanterie produit les meilleurs résultats. On voit les officiers non seulement s'initier et s'intéresser à l'arme voisine, mais en parler souvent avec compétence et en parfaite connaissance de cause.

C'est ainsi que le mois dernier, le lieutenant-colonel Repond a donné aux officiers de Lausanne et à ceux de Fribourg une conférence sur l'introduction d'un obusier dans notre matériel de campagne.

La tension toujours plus grande de la trajectoire qu'on a réalisée dans la pièce de campagne oblige à revenir à un canon à tir courbe, léger si possible, mobile, d'un effet plus puissant que le canon de campagne de petit calibre. La Suisse ne dispose actuellement à cet usage que d'une pièce appartenant à l'artillerie de position : le mortier de 12 cm. Ce canon jouit d'excellentes propriétés balistiques ; il tire sur plates-formes transportables, légères ; à l'époque de son introduction, il y a quelque dix ans, il passait pour une vraie trouvaille, aucun matériel étranger n'avait des plates-formes aussi pratiques et ne pouvait prétendre à une mise en batterie aussi rapide. Dès lors, les temps ont marché à grands pas ; les constructeurs de bouches à feu ont introduit des obusiers dont quelques-uns à tir rapide du dernier perfectionnement ; aujourd'hui le matériel suisse est distancé et démodé.

De fait déjà, en 1898, la Russie, la première puissance qui attachait des obusiers à l'armée d'opération, adoptait un mortier de 6 pouces (152 mm.) dont la voiture-pièce ne pèse que 2100 kg. et tire un obus de 28,4 kg. La France suivit, en 1894, avec le canon court de 120 mm. à frein hydropneumatique (voiture-pièce 2365 kg.) ; l'Allemagne vient de doter d'attelages ses batteries d'obusiers de 15 cm. de manière à les attacher au besoin à

l'armée de campagne; elle étudie un obusier à tir rapide d'un calibre voisin de 10,5 cm. dont l'adoption paraît certaine à bref délai.

La Suisse doit suivre cette évolution; elle le doit d'autant plus que ses terrains accidentés et couverts fournissent précisément à son artillerie la faculté de se défiler à l'abri de ces couverts, et que réciproquement cette artillerie doit chercher à atteindre les troupes ennemies qui en profiteraient à leur tour. Le tir courbe seul permettra de tirer les meilleurs avantages de cette situation.

La Commission d'artillerie s'est prononcée en faveur de l'introduction de l'obusier de campagne, et la Commission des officiers supérieurs, présidée par M. le colonel Bleuler, qui étudie le nouveau canon de campagne, a été chargée de s'occuper également du choix d'un modèle d'obusier. Dans nos terrains, il importe que ce matériel ne soit pas trop pesant, une augmentation même légère du calibre entraînant une majoration considérable du poids de la munition et par suite des approvisionnements immédiats des pièces.

On étudiera aussi le mode de répartition des batteries d'obusiers dans les corps de troupe et on liera probablement cette question avec un remaniement de l'artillerie de position et de l'artillerie de montagne. En tous cas, de l'avis du lieutenant-colonel Repond, le personnel à attribuer à de nouvelles batteries d'obusiers devrait être prélevé sur les formations existantes de l'artillerie et pas au détriment des autres armes.

— Des essais viennent d'avoir lieu à Thoun avec notre canon de campagne de 8,4 cm., auquel on a adapté une bêche de crosse pour limiter le recul et accélérer ainsi le tir. On est arrivé à une vitesse de 5 ou 6 coups par minute. La pièce a parfaitement fonctionné et a résisté sans fatigue à un tir de plus de 500 coups.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations et promotions découlant de la nouvelle loi militaire. — Nos anciens attachés militaires en Suisse. — L'état-major de l'amirauté. — Le 3^e corps d'armée bavarois sera formé en 1900. — On rase l'enceinte de nos forteresses. — Quelques livres.

Ma dernière lettre ajoutait en postscriptum que la commission du Reichstag avait voté les escadrons que lui demandait le gouvernement, mais qu'elle avait réduit de 7006 hommes l'effectif qu'il réclamait pour l'infanterie. C'est sur ces bases que le Reichstag a adopté en définitive la loi entière dans sa séance plénière du 16 mars, avec la concession toutefois qu'on accorderait l'augmentation de ces 7006 hommes pendant le quinquennat si le

gouvernement en démontrait l'urgence. On a écarté ainsi le danger de dissoudre le Reichstag, danger dont menaçaient quelques organes de la droite et qui aurait été des plus malheureux. Les adversaires du projet de loi ne se seraient pas fait faute de mettre en avant l'idée russe du désarmement général pour faire valoir leur influence sur les élections.

La nouvelle loi a eu pour conséquence immédiate un nombre infini de mutations dans le commandement supérieur, encore que ces mutations ne forment qu'une première série ; au mois de septembre, lorsqu'on créera les divers corps de troupes, il en viendra une seconde, plus importante encore, principalement dans l'artillerie.

Le XVIII^e corps à Francfort s. M. a été donné à un officier qui vous est déjà connu, le général Oscar de Lindequist, commandant du XIII^e corps dont j'ai eu l'occasion de parler à propos des futures manœuvres impériales. Il est d'origine suédoise. Son père, Charles-Gustave, était officier dans le régiment d'infanterie de la reine sous Bernadotte et a combattu en 1813 contre Napoléon. En 1815, la Suède, qui possédait la Poméranie depuis la guerre de trente ans, fut contrainte de la céder à la Prusse. Elle reçut en échange la Norvège. Ce régiment poméranien fut alors incorporé à l'armée prussienne et devint le 34^e régiment d'infanterie qu'il est encore. Le père du général était capitaine à Juliers, dans la province rhénane ; c'est là que naquit son fils en 1838. Le chef d'état-major du nouveau corps est désigné en la personne du lieutenant-colonel Scholtz, qui dirigeait la 7^e section du grand état-major. Un de ses officiers est le capitaine de Tiedemann, qui a fait l'année dernière la campagne du Soudan sous les ordres du général Kitchener. On avait reproché aux troupes anglo-égyptiennes d'avoir commis des cruautés sur les blessés madhistes et de s'être livrées au pillage de la ville d'Omdurman. Tiedemann, qui, pendant toute l'affaire, se trouvait à côté du général en chef et a par conséquent tout vu, a réfuté ces assertions et rectifié ces erreurs dans une lettre adressée au *Times*.

Au général de Lindequist a succédé à Stuttgart le lieutenant-général Freiherr von Falkenhausen, qui commandait la 2^e division de la Garde. Cet officier général a passé à l'Etat-major et au Ministère de la guerre où il a fait un stage de 1894 à 1896 comme directeur du département de la guerre. Il y était très apprécié. Parmi les nominations d'officiers aux trois nouvelles divisions, je relève celle d'un artilleur, le lieutenant-général v. Reichenau à la 37^e division à Allenstein (Prusse orientale), cet officier ayant quelque notoriété au dehors. Il a publié en 1896 un ouvrage assez remarqué : *Studie über die Kriegsmässige Ausbildung der Feldartillerie* (Berlin 1896) et a occupé également des situations importantes dans l'artillerie comme adjudant de l'inspection générale de l'artillerie de campagne, directeur de l'école de tir, puis, pendant deux ans, de chef de section de l'artillerie au Ministère de la guerre. On le disait partisan des pièces de

campagne à tir rapide à une époque où il était mal porté de les précociser. Les temps ont bien changé, vous en conviendrez. Il était même, prétend-on, partisan des pièces de très petit calibre que proposait alors le général Langlois.

Parmi les autres officiers que je vois figurer dans les récentes nominations, laissez-moi vous signaler encore les noms d'anciennes connaissances de la Suisse, où ils étaient attachés militaires : le lieutenant-général de Renthe-Fink, qui prend la 8^e division à Halle, et celle du baron de Seckendorff, promu major-général et général à la suite du roi ; ce dernier conserve ses fonctions de Commandeur du corps des cadets où il fait merveille.

Leur passage à Berne a été favorable à ces officiers ; ils ont, vous le voyez, toutes les faveurs chez nous.

— Il n'y a pas eu beaucoup de promotions importantes dans le courant du mois dernier ; je signalerai seulement celle des lieutenants-généraux Ulfers, inspecteur de l'artillerie à pied, et Freiherr v. Rössing du corps des ingénieurs, commandant de la brigade des chemins de fer. Ce dernier cède sa place au nouvel Inspecteur des Troupes de communication, le lieutenant-général Rothe, entré en fonctions le 1^{er} avril.

Quelques changements se sont produits dans le grand Etat-Major ; je les indique puisque vous avez parlé de ce corps dans la livraison de février dernier¹. Les Quartiers-Maitres principaux sont maintenant le lieutenant-général von Alten (promu le 25 mars), le major-général von Lessel, et le colonel von Blankenburg (ce dernier nouvellement nommé en remplacement de Rothe). Le successeur de Scholtz est le major Nieber qui a longtemps appartenu aux aéroliers.

— Il a été formé nouvellement un *Etat-Major de l'amirauté* qui relève directement de l'Empereur. Le commandement suprême de la marine a été supprimé en effet lors de la mise en disponibilité de l'amiral Knorr. L'Empereur assumera ainsi le commandement en chef des armées de terre et de mer dont les chefs d'état-major seront attachés en temps de guerre au grand quartier-général.

— Il avait été question, d'après certains journaux, de la prochaine formation d'un troisième corps d'armée en Bavière. Cette mesure est différée jusqu'à l'automne 1900. Le Reichstag n'est en effet pas seul à décider de ce qui touche à l'armée bavaroise, le Landtag bavarois a aussi son mot à dire, il a entre autres à voter le budget conformément aux chiffres qui lui sont assignés par l'empire. Pure formalité, il est vrai, mais formalité qui existe et qu'il faut respecter. Le Landtag ne s'assemble qu'en automne, l'affaire sera donc remise jusqu'alors.

¹ P. 90.

— Nos forteresses sont à la veille de subir une reconstruction fondamentale. Le gouvernement a demandé dans le nouveau budget une somme de 50 millions à répartir sur un certain nombre d'années, et déjà pour 1899, il a été voté 10 millions. Les intérêts des municipalités de plusieurs places fortes ne sont plus compatibles avec les exigences militaires, l'extension des villes étant entravée par les enceintes fortifiées et les ouvrages militaires. Les autorités militaires sont disposées à raser les enceintes et à établir à leur place des nouveaux ouvrages sur les points décisifs de la défense principale. Le ministre de la guerre s'est exprimé dans ce sens à la commission du budget; je n'ai malheureusement pu obtenir aucuns détails. Il paraît toutefois qu'on se contenterait dans plusieurs places de faire les travaux préparatoires de fortification, quitte à exécuter les travaux eux-mêmes en cas d'urgence seulement. C'est par la ville de Metz qu'on commencera. Son front Est ne recevra que des forts détachés, la ville elle-même sera absolument sans remparts et comme une ville ouverte. Cette décision donnera à la ville un essor immense et ne nuira en rien aux exigences de la défense puisqu'on établira des forts plus avancés. On réformera en même temps le matériel d'artillerie pour introduire des pièces à tir rapide et à plus grande portée, ainsi que des pièces de position cuirassées et on augmentera l'approvisionnement de munitions. Il est assez probable que les 50 millions du budget ne seront pas suffisants malgré la plus-value des terrains qui se vendront.

— Le général de Schlichting vient de faire paraître son 3^e volume, soit la deuxième partie de son travail sur *La conduite des troupes*. Ce volume a pour titre : *La tactique au service des opérations*¹. En tactique, notre époque est bien plus l'antipode de celle de Napoléon I^{er} que pour la stratégie. Le changement radical de notre temps est dû aux armes nouvelles et aux progrès techniques considérables accomplis dans le domaine militaire. C'est un des points nouveaux traités par l'ouvrage de l'éminent général.

Le 4^e volume de la grande publication sur *Les armées et les flottes du temps présent*, édité par le général Zepelin, soit *L'armée et la flotte de l'Autriche-Hongrie* vient de sortir de presse. Il est dû à la plume du major-général en retraite E. von Kählig et du capitaine de corvette en retraite R. Ritter von Jedina, tous deux officiers autrichiens. Le livre est superbement illustré et pourvu des cartes de dislocation des diverses unités qui composent les forces austro-hongroises.

Quelques-uns de vos officiers auront de l'intérêt à lire une brochure qu'on tient secrète en général, notre *Règlement militaire sur le service des chemins de fer* (Militär-Eisenbahn-Ordnung). Ce règlement fait force

¹ Pour le compte rendu des premiers volumes, voir *Revue* de 1898, p. 104, 171.

en temps de guerre ; il renferme toute l'organisation du service des chemins de fer et des étapes en cas de guerre et, à ce titre, il est intéressant.

— Ensuite de l'explosion de Toulon du 5 mars, on a renforcé chez nous les gardes des poudreries. D'autre part, on trouve des personnes ici qui concluent de la coïncidence des explosions des 15, 18 et 21 mars à l'essai en France d'un nouvel explosif pour les projectiles creux ou pour les charges d'artillerie.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation des cours techniques. — Deux jubilaires. — Le grand-duc Ernest. — Escrime militaire. — A propos de la réorganisation de l'artillerie. — Excursion en haute montagne par une subdivision sur skis. — Réorganisation des pionniers.

Fin février, des modifications ont été introduites dans le programme d'instruction des cours techniques supérieurs. Elles ont pour but de fournir aux élèves de ces cours une instruction militaire spéciale, analogue à celle que procure l'école de guerre. Comme on sait, les cours supérieurs de l'école de guerre préparent à leurs fonctions les jeunes officiers destinés à être appelés auprès des commandements supérieurs et dans l'état-major. L'école de guerre instruit l'officier de l'état-major tandis que les deux cours supérieurs techniques préparent spécialement à la conduite de l'artillerie et du génie.

Cette répartition en trois catégories des instituts d'instruction technique supérieure répond aux exigences des trois états-majors, général, de l'artillerie et du génie. Les cours techniques spéciaux entre autres fournissent à ces deux derniers états-majors des officiers excellents, capables de remplir dans leur arme les obligations de leur charge jusqu'aux degrés élevés de l'échelle hiérarchique. Cependant leur instruction technique dirigée d'un seul côté, ne répond pas toujours aux exigences du commandement d'un général de brigade d'infanterie.

Afin d'obvier à cet inconvénient et de procurer à l'armée des officiers de mérite dans les grades supérieurs, on a organisé les deux cours techniques supérieurs de façon à les rapprocher du programme de l'école de guerre. Sans nuire à la partie de l'enseignement des branches spéciales à l'artillerie et au génie, on a introduit dans le plan d'études les branches d'enseignement de l'école de guerre, soit les opérations du service de l'état-major général, la géographie militaire, l'organisation de l'armée, et l'on a augmenté le nombre des heures consacrées à la tactique.

Les conditions d'admission ont été rendues plus sévères par la fixation

d'une limite d'âge de 28 ans au maximum, par l'exigence de la connaissance d'une seconde langue nationale outre l'allemand et par l'obligation du célibat.

L'examen d'admission comprend, comme par le passé, une épreuve préliminaire et une épreuve principale. Jusqu'ici, les candidats sortis d'une école militaire avec l'appréciation « très bien » étaient dispensés de la première de ces épreuves. Dorénavant, tous les candidats, sans distinction, devront la subir. L'épreuve principale pour ces deux cours portait sur la connaissance des règlements des trois armes tactiques et du service en campagne, sur la mécanique analytique et sur les hautes mathématiques ; on y a ajouté l'organisation de l'armée, et un travail écrit sur un sujet de connaissances générales afin de s'assurer du style du candidat.

Les nouveaux plans d'étude, ainsi que les nouveaux programmes d'examens d'admission entreront en vigueur pour l'année scolaire 1900-1901.

Les branches d'enseignement des cours supérieurs sont les suivantes :

La tactique, la stratégie, l'organisation militaire, la géographie militaire, l'électrotechnie, le français et l'anglais ; spécialement pour les cours d'artillerie : la balistique (enseignement de l'artillerie, 1^{re} partie), matériel d'artillerie et construction (enseignement d'artillerie, 2^e partie), guerre de forteresse, équipement de l'artillerie ; spécialement pour le cours de génie : travaux d'art militaire et projets d'ouvrages fortifiés ; fortification et guerre de forteresse ; enseignement de l'artillerie ; construction mécanique, construction de ponts, histoire militaire de la fortification.

Des auditeurs externes du cours d'artillerie (ingénieurs) suivent les leçons de balistique (à l'exclusion des effets du feu), de matériel d'artillerie et construction, d'électrotechnie, le français ou l'anglais ; ils suivent à l'école technique supérieure à Vienne les leçons de technologie mécanique et d'histoire générale de la mécanique. Le reste du temps disponible est employé à la construction de machines et de canons.

La période du 16 octobre à milieu de juin est consacrée aux cours théoriques ; du 1^{er} juillet au 15 août ont lieu les exercices pratiques et les voyages, soit pendant trois semaines des exercices tactiques (2^e année : voyage d'études tactiques), pendant deux semaines, visite des fortifications les plus importantes (2^e année : exercices d'application sur le territoire d'une forteresse) ; et pendant une semaine des voyages techniques, avec exercices aérostatiques la 2^e année.

Les élèves de seconde année du cours d'artillerie doivent en outre suivre l'école à feu de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de forteresse, tandis que les élèves du cours du génie et les auditeurs n'y sont appelés que pendant quelques jours à la fin de l'année.

L'inspection de fin des cours a lieu dans la seconde quinzaine d'août; y assistent un représentant du chef de l'état-major général et l'inspecteur de l'artillerie de forteresse. Le chef de l'état-major général a le droit de se renseigner personnellement de l'état du développement théorique et pratique des élèves des cours.

Cette nouvelle ordonnance règle d'une manière très intelligente l'organisation des cours techniques supérieurs. Par elle, on obtiendra plus d'homogénéité dans l'enseignement procuré par l'école de guerre et les cours techniques. Les officiers qui la fréquentent seront instruits non seulement dans les connaissances nécessaires à leur carrière spéciale, mais dans les connaissances plus étendues sans lesquelles il ne peut être question d'une instruction générale supérieure.

* * *

Le 17 février, le premier chef de service du ministère impérial de la guerre feldzeugmeister Rodolphe baron de Merkl, a fêté, circonstance rare, le jubilé cinquantenaire de service actif. Par sa nomination en 1882 de chef de section au ministère impérial de la guerre, il est depuis plus de seize ans le premier conseiller du ministre de la guerre et son remplaçant.

En récompense de ses grands services dans ses fonctions d'une si lourde responsabilité, le feldzeugmeister baron de Merkl a reçu de l'empereur la distinction de l'ordre impérial autrichien de Léopold.

Le 3 avril, le feldzeugmeister en retraite François baron Philippovic de Philippsberg, âgé de 79 ans, mais jouissant encore de toute sa lucidité d'esprit, a célébré son 25^e anniversaire comme colonel titulaire du 70^e régiment d'infanterie de Peterswardin.

Il est né le 12 avril 1820 à Gospic en Croatie, passa par l'école de pionniers à Tullen et devint sous-lieutenant en 1839. En 1848 il prit part à la campagne d'Italie et en 1849 à celle de Hongrie où il se distingua à la bataille de Temeswar. La croix de chevalier de l'ordre de Léopold récompensa son courage, tandis que la croix pour le mérite militaire et l'ordre russe de Wladimir récompensaient son activité.

Nommé en décembre 1848 capitaine et placé dans l'état-major du quartier-maître général son avancement fut rapide. Nous le voyons major en 1850, lieutenant-colonel en 1856 et adjudant de corps d'armée. De 1857 à 1861 il fait partie de la chancellerie militaire de l'empereur, et les services qu'il y rend lui valent l'ordre de la Couronne de fer de 2^e classe. Major-général en 1862, il fonctionna dès 1863 comme brigadier et commandant de place à Raguse, puis, promu lieutenant-feldmaréchal en 1885 il devient statshalter en Dalmatie.

Dès lors, il continua à épuiser la liste des grades et des distinctions, et en 1878, nous le trouvons feldzeugmeister commandant à Agram, d'où il

seconde activement l'action du corps d'occupation en Bosnie à la tête duquel se trouve son frère, le feldzeugmeister Joseph, baron de Philippovic.

Le 1^{er} septembre 1881, après 42 années de service actif, le feldzeugmeister François de Philippovic passe à la retraite, accompagné d'une lettre autographe de l'empereur le remerciant pour les nombreux et distingués services rendus à la monarchie et à l'armée.

Une délégation du régiment du jubilaire est venue apporter à celui-ci à Vienne les félicitations du régiment, ainsi qu'un tableau représentant ses officiers actuels massés autour du drapeau. Dans le fond, la forteresse de Peterwardin, et plus à droite la ville de Travuik, ancienne garnison du régiment.

* * *

La chronique de juillet passé informait le lecteur du décès du grand-duc Léopold. Aujourd'hui, peu après la mort de la grande-duchesse Maria Immaculata, les peuples d'Autriche-Hongrie ont la douleur de pleurer le départ d'un nouveau membre de la famille impériale. Le 4 avril, après une courte maladie, est décédé à Arco, dans le Tyrol du sud, le plus jeune frère de feu l'archiduc Léopold, l'archiduc Ernest.

Il était né le 8 août 1824 à Milan, quatrième enfant, deuxième fils de S. A. I. le grand-duc Rainer, qui fut l'unique vice-roi du royaume lombard-vénitien, et de la grande-duchesse Maria-Elisabeth, princesse de Savoie-Carignan, fille du duc Charles-Emmanuel de Savoie. De même que ses frères, Sigismond, Henri, Léopold et Rainer, le jeune prince reçut une excellente éducation, et fut, dès sa première jeunesse destiné à la carrière des armes. Le seul survivant et cadet des quatre frères, le feldzeugmeister grand-duc Rainer, encore en service actif, est depuis de nombreuses années à la tête de la landwehr. A lui vont en première ligne les sentiments de condoléances des peuples et de l'armée.

En 1845, le grand-duc Ernest était colonel-proprétaire du régiment d'infanterie n° 47.

En 1847, il fut promu major-général, et prit une part active pendant les deux années suivantes à la guerre du Piémont de 1848 et 1849. A la fin de celle-ci, il reçut l'ordre de disperser les troupes de Garibaldi qui s'étaient retirées dans la montagne entre la Toscane et la Romagne. Il y eut une rencontre le 31 juillet 1849 sur le Mont-Tassano. Elle se termina par la fuite désordonnée des garibaldiens sur le territoire neutre de la république de St-Marin. Garibaldi s'échappa dans la nuit du 1^{er} août, tandis que 1800 hommes des corps francs se rendaient,

En 1850, le grand-duc Ernest fut promu lieutenant-feldmaréchal et reçut le commandement d'une division, plus tard d'un corps d'armée en Hongrie. Pendant la campagne de 1859 il fut général-commandant à Laibach; l'année suivante il prit le commandement du 2^e corps de cavalerie.

Vient 1866. Le grand-duc Ernest, sous le haut commandement de Benedek, est à la tête du 3^e corps. Le 3 juillet, à la bataille de Königgrätz, il combat vaillamment et tient ferme jusqu'à ce que la défaite de l'aile droite de l'armée autrichienne détermine la retraite. Au moment décisif, à midi, le grand-duc, d'accord avec les commandants de corps Gablenz et Rammig avaient sollicité Benedek de tenter un mouvement offensif. Benedek hésita jusqu'à ce que ce mouvement devint impossible.

Le grand-duc Ernest se faisait remarquer par son sang-froid et son calme jusque dans les moments du feu le plus violent. Après la campagne il fut récompensé par la grand'croix de l'ordre de Léopold et la croix du mérite militaire. Il fut désigné général-commandant pour Steiermarck, Käruten, Krain, Kustenland, Tyrol et le Vorarlberg, avec siège de son commandement à Graz. Cependant, en 1868 déjà, il se démit de cette fonction et n'assuma plus dès lors de commandement.

Le grand-duc Ernest fut nommé général de cavalerie en 1872. Il continua à prendre une part active à la discussion de toutes les questions militaires et de tous les événements militaires; il vivait cependant à l'écart, tantôt dans son château de Hrabín, tantôt dans le sud tyrolien. Il ne faisait plus d'apparition à la résidence que dans des circonstances exceptionnelles, et revêtait toujours alors l'uniforme de colonel de son régiment. Comme son père, le grand-duc Léopold, il était universellement aimé.



L'introduction et le développement de l'école moderne italienne d'escrime est une circonstance réjouissante, car cette méthode par sa tournure chevaleresque aussi bien que par son mode d'application est supérieure à toutes celles jusqu'ici en usage. L'école italienne est connue chez nous depuis de longues années; toutefois, elle n'a pris droit de cité qu'en 1894, date à laquelle le tireur italien Barbasetti introduisit victorieusement à Vienne la nouvelle escrime. Celle-ci fut introduite également dans l'armée à la suite de la réorganisation des cours d'escrime et de gymnastique militaires et de la nomination à la direction de celui-ci du colonel Czajkowski de Berynda, ainsi que par la nomination de deux tireurs d'élite qui tous deux s'étaient signalés comme des maîtres de l'art en matière d'escrime et de gymnastique, le capitaine Tenner et le lieutenant de vaisseau Brosch.

Les progrès de l'escrime ont été grandement encouragés par la création d'un cours d'escrime d'une durée de cinq mois, par un meilleur choix des maîtres d'armes et par la réglementation de l'enseignement de l'escrime dans les corps de troupes. Chaque année, un tournoi d'escrime militaire permet d'apprécier les progrès accomplis. Il faut espérer que les

lauriers à recueillir dans ces tournois seront un encouragement nouveau au progrès et à l'extension de l'art si noble de l'escrime.

* * *

Dans les conversations sur la transformation du matériel de l'artillerie de campagne, on entend chez nous aussi lancer les mots d'*obusiers à tir rapide*. On ne les crie pas très haut, ils circulent à mi-voix autour de la table verte.

Les dépenses militaires que viennent de voter nos voisins du Nord éveillent en Autriche le désir, justifié du reste, de suivre l'Allemagne. Puisse ce désir nous conduire à des réalités et amener la réorganisation de notre artillerie de campagne.

La seule et unique valeur d'un canon à tir rapide pour l'artillerie de campagne réside dans la possibilité de porter, dans certains moments importants du combat, le feu de la pièce à son maximum. Si on tient ferme à ce principe, on fait tomber l'obligation, — très combattue du reste, — de pourvoir en tout temps à une consommation énorme de munition et on évite aux batteries le danger de se trouver sans défense pour avoir épuisé leurs munitions. Si on admet que l'approvisionnement de munitions est aujourd'hui suffisant, il le serait également par la suite, même avec un canon à tir rapide. C'est affaire du commandant de régler sa consommation de munition de façon à disposer d'un nombre de coups suffisant ou à faire arriver à temps la munition de remplacement pour faire jouer le tir rapide dans les moments décisifs.

La dotation de munitions de notre pièce de campagne, — 124 coups par pièce, avant-train et caissons compris, — est toutefois décidément trop faible ; lors de l'introduction d'un canon à tir rapide, il faudra nécessairement songer à augmenter le nombre des caissons. Notre organisation actuelle de 8 pièces par batterie rend cette augmentation très difficile, un plus grand nombre de voitures ne pouvant plus être conduit par un seul et même commandant.

Une réorganisation s'imposera donc et on sera amené à réduire le nombre de pièces de la batterie de huit à six pièces avec deux caissons par pièce, c'est-à-dire douze caissons.

En même temps, on sera appelé à remanier les groupements des batteries de campagne. La nouvelle organisation allemande répartit toutes les batteries aux divisions et supprime l'artillerie de corps. Cette dernière était destinée à permettre au commandant de corps d'agir avec une artillerie intacte dans certaines phases déterminées du combat. Si cette phase ne se présentait pas, toute cette artillerie risquerait de demeurer inactive. Elle aurait fait meilleur emploi, répartie aux divisions qui entreraient ainsi d'emblée au combat avec une force d'artillerie plus considérable.

Il est d'ailleurs toujours possible de retirer des batteries du feu pour les porter ailleurs et le commandant de corps peut toujours prélever un certain nombre de batteries en vue d'un but spécial¹.

Cette question, très controversée, paraît être résolue chez nous, et on ne serait, pas opposé en Autriche, à supprimer notre artillerie de corps.

* * *

La *Reichswehr* donne des détails sur une expédition alpine d'un caractère exceptionnel entreprise par la subdivision sur skis du bataillon de chasseurs en garnison à Méran. En treize heures, arrêt compris, cette subdivision a franchi les 24 kilomètres qui séparent Pfelders de Neu-Ratheis, avec une ascension de 1349 m. et une descente de 2073 m.

Le 3 mars, la subdivision — 1 officier et 6 hommes — marcha de Platt à Pfelders où elle passa la nuit. Le 4, à 6 h. et demie du matin, en complet équipement de marche, elle accomplit avec un guide l'ascension du Eis-Joch, 3014 m.; elle atteignit le sommet en 5 heures. Particulièrement difficile fut la traversée de la paroi très raide au-dessus du sommet, paroi de glace dans laquelle il fallut tailler des pas avec le piolet.

La neige atteignait une épaisseur de deux mètres; tantôt balayée par le vent et ferme sous les pieds, elle était ailleurs molle, si bien que les marcheurs enfonçaient parfois jusqu'aux hanches. Les pentes très raides ne permirent pas l'emploi du skis; il fallut se contenter des crampons à glace.

Sur le Joch, il y eut arrêt pendant une demi-heure à la Stettiner-Hütte puis la descente commença sur le Pfossen-Thal. La neige tombait un peu mais cela ne dura pas. Dès que l'inclinaison des pentes eut un peu diminué, les skis furent chaussés, et bientôt les voyageurs atteignirent la première maison habitée, dont le propriétaire, un vieillard de 70 ans, déclara n'avoir pas souvenir qu'à pareille saison des voyageurs se fussent présentés chez lui descendant du Eis-Joch. Les skis purent être utilisés encore sur un certain parcours, après quoi il fallut les enlever, les champs de neige devenant trop courts.

A 7 h. et demie la subdivision pénétrait à Neu-Ratheis, dans le Schnal-

¹ Bien que nous ne soyons pas d'accord avec notre correspondant, nous donnons son opinion telle quelle, afin de faire connaître la manière de voir qui a cours en Autriche.

Nous sommes au contraire de l'avis que dans tous les combats auquel prendra part le corps d'armée, il y aura un moment décisif et qu'il appartient au commandant de corps de disposer directement, de par lui-même et sans disloquer ses divisions, d'une artillerie indépendante pour amener cette décision. Autrement autant vaut ne pas considérer le corps comme unité et s'en tenir à la division comme unité combinée supérieure. Ce qu'il faut, c'est que le commandant de corps ne considère pas — comme beaucoup de gens s'imaginent qu'ils le font — l'artillerie de corps comme une réserve, mais comme une troupe de combat au premier chef, à porter en première ligne. (Réd.)

ser-Thal, où eut lieu un nouvel arrêt d'une demi-heure. De là, les membres de l'expédition rentrèrent pendant la nuit à Méran par Naturus.

Si l'on considère l'époque de l'année, cette excursion doit être considérée comme tout à fait remarquable. Elle témoigne hautement de la valeur physique et de l'adresse de notre subdivision sur skis; tous ses membres supportèrent cette course sans en être éprouvés et rentrèrent en parfait état.

*
* * *

Les troupes de pionniers composent 15 bataillons à cinq compagnies avec une réserve de matériel et une compagnie de cadre de remplacement. En vertu de nouvelles prescriptions, ces unités devront constituer en temps de guerre, à tirer de la cinquième compagnie, deux compagnies supplémentaires. Elles doivent fournir en outre les formations spéciales suivantes : 4 équipes de ponts, une compagnie de navigation fluviale, 3 détachements de mineurs-bateliers, 2 compagnies de mineurs, enfin des détachements pour la direction du génie, les troupes techniques pour les divisions de cavalerie et les détachements de service pour le parc de pionniers de siège.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Brelan d'explosions. — Bonnes et mauvaises garnisons. — Les écoles et le rang. — « *L'Armée contre la nation* » : l'acquittement d'Urbain Gohier. — Le « *Waterloo* » de M. Henry Houssaye. — Comment on ne doit pas écrire l'histoire militaire. — La statistique médicale de l'armée en 1896.

Une série de catastrophes a ensanglanté le mois de mars. A Toulon l'explosion de la poudrière de Lagoubran a fait plus de 150 victimes. Les causes de cet accident ne semblent pas avoir été déterminées avec précision ni peut-être devoir l'être. On parle de malveillance; on parle aussi d'imprudence. De quoi ne parle-t-on pas ?

A Bourges, un atelier de chargement d'obus a sauté. L'autorité militaire s'est empressée de faire remarquer que, si les éclatements sont inévitables, toutes les précautions avaient été prises pour en limiter les effets, à telles enseignes que, jadis, lorsqu'il s'en produisait, il en résultait de nombreuses morts, tandis qu'on en était quitte, cette fois, pour quelques membres plus ou moins endommagés. Il y avait deux ou trois jours que les journaux avaient publié ce communiqué aux allures triomphales, lorsqu'une nouvelle explosion s'est produite dans le même service que la précédente. Trois ouvriers sont restés morts sur le carreau. Deux autres ont succombé aux suites de leurs blessures ou n'en valent guère mieux. A ce coup, on n'a rien expliqué, et, de fait, on n'a apporté aucune lumière

— par prudence sans doute, étant donné qu'il s'agit de matières éminemment inflammables, — sur les causes probables de ces douloureux accidents.

Le « comble », ç'a été celui qui s'est produit dans le laboratoire même de l'administration centrale des poudres et salpêtres. Il n'a pas été grave; mais ce qui a causé une vive émotion, c'est que la victime a été M. l'ingénieur Vieille, le créateur de la poudre sans fumée, l'homme de France qui passe pour connaître le mieux les substances détonantes, et qui devrait savoir aussi qu'on ne doit pas jouer impunément avec le feu.

Ce qui n'a pas causé moins d'émotion, c'est l'énergie avec laquelle l'autorité militaire s'est opposée à toute ingérence de la police ou de la magistrature. L'enquête judiciaire a été remplacée par une enquête administrative, et, pour raison d'Etat, le pouvoir civil a dû s'incliner.

* * *

M. de Freycinet, fidèle à ses principes, se préoccupe manifestement d'être agréable à ses officiers. C'est pourquoi il vient de sanctionner le droit aux bonnes garnisons. Après qu'on aura passé deux ans dans des « petits trous pas chers », on obtiendra une résidence de choix, à titre de compensation. Ce système est adopté déjà dans la marine : au bout d'un séjour de trois ans aux colonies, on est rapatrié. Rien de plus juste. Malheureusement rien n'est plus contraire à l'intérêt de la discipline. Le chef doit suivre le sort de ses hommes. On a blâmé les officiers qui, en 1870, n'ont pas voulu partager la captivité de la troupe. On encourage aujourd'hui ceux qui ne veulent point partager son exil. Des mutations fréquentes feront sans doute alterner les bonnes garnisons et les mauvaises; elles empêcheront que ce soient toujours les mêmes qui jouissent de l'avantage d'être « près du soleil », tandis que les autres se morfondent dans quelque coin obscur. Mais elles rompent les liens hiérarchiques et seront une nouvelle cause qui contribuera à la discontinuité des traditions, mal dont souffre singulièrement l'armée française et qui se traduit par une excessive réglementation. La *Revue scientifique* du 11 mars le faisait justement remarquer, dans un article consacré à l'étude de cette réglementation et de ses effets désastreux sur l'esprit d'initiative : ce va-et-vient incessant du personnel dirigeant a pour conséquence naturelle l'abus des « Théories », des prescriptions qui asservissent l'intelligence à un texte souvent étroit.

Un même désir d'égalité, un même empressement à vouloir satisfaire tout le monde ont déterminé le ministre à promettre au Parlement que, dans la distribution de l'avancement, la part faite aux officiers sortant des rangs serait notablement augmentée. Il n'a pas été question de savoir s'ils sont plus dignes que d'autres d'être l'objet de mesures de faveur : il s'agit de répartir ces mesures plus également. Je ne dis pas : plus équitablement. Car hélas! rien n'est plus inique que de poursuivre dans un

homme son origine, que de le juger d'après son acte de naissance, d'après le nom qu'il porte, d'après l'école d'où il sort, plutôt que d'après son mérite. Pour l'admission à l'école de guerre, déjà, on poursuit ce qu'on nomme la péréquation des armes. On ne reçoit pas les 70 candidats les mieux classés, mais on cherche à faire entrer 40 fantassins, 10 cavaliers, 20 artilleurs ou sapeurs, pourvu qu'on ne commette pas de trop flagrantes injustices et de trop criantes énormités dans l'application de ce mode de représentation proportionnelle. Là encore, on fait passer le bien de la collectivité après la sauvegarde des intérêts particuliers. Si c'est le moyen de se rendre populaire, est-ce celui de relever l'armée ? D'ailleurs j'ignore par quel procédé on arrivera à imposer la péréquation des faveurs aux commissions de généraux chargées d'établir les tableaux d'avancement au choix. Leur dira-t-on : « Inscrivez-y les plus dignes, » ou bien : « Inscrivez-y tant d'anciens élèves de Saint-Cyr et tant d'anciens élèves de Saint-Maixent ? » Mais alors ce serait perpétuer les inconvénients de la dualité d'origine ; ce serait multiplier les conflits, exaspérer les rivalités, et par là, d'abord, par un mauvais recrutement, ensuite, nuire à la qualité de l'armée. Que si les meilleurs officiers sont ceux qui sortent des rangs, il n'y a pas à hésiter à prendre parmi eux les sujets d'avenir. Pour cela seul qu'ils ont mangé à la gamelle et couché dans la chambrée on aurait tort d'arrêter leur carrière ; mais ces mêmes raisons-là ne sont pas suffisantes pour qu'on leur facilite l'accès des hauts grades. Pour stimuler les bonnes volontés, rien ne vaut l'application de la vieille formule démocratique : A chacun selon ses œuvres.

* * *

Le gouvernement a poursuivi M. Urbain Gohier, auteur d'un méchant pamphlet (*L'armée contre la nation*) inspiré par une haine violente et enfielée de notre organisme militaire. Ce n'est certainement pas pour améliorer celui-ci que l'auteur de ce mauvais livre y dénonce avec une joie sauvage et des ricanements féroces les vices que renferme notre armée. Ils sont nombreux, assurément, et j'estime qu'il est bon de les avouer, de les montrer¹. Mais c'est une triste besogne, qu'il faut faire la mort dans l'âme et non par plaisir. Ceci, au surplus, est une opinion qui m'est personnelle, et, au point de vue philosophique, il importe peu qu'un abus soit révélé avec allégresse ou avec honte : l'essentiel est qu'il soit dévoilé et mis en évidence. Le jury a donc acquitté M. Urbain Gohier, trouvant sans doute qu'il avait fait une œuvre foncièrement utile : révélant des faits précis et des ignominies qui ne sont que trop avérées, il n'est pas plus coupable que tels autres écrivains qui ont vilipendé les officiers ou critiqué l'esprit qui

¹ On n'en a que trop l'occasion en ce moment. La revision du procès Dreyfus et ce qu'on a publié de l'enquête faite par la chambre criminelle de la Cour de cassation ne sont certes pas pour donner une haute idée de certains officiers. Mais il serait prématuré d'en tirer dès aujourd'hui des conclusions.

règne dans les rangs de l'armée. Ne citais-je pas dans ma chronique de janvier (page 62), ce que M. de Freycinet lui-même a écrit sur ou plutôt contre l'administration militaire? M. Lockroy ne s'est pas exprimé avec moins de netteté au sujet des abus commis dans la marine, contre la routine et le mauvais esprit du Département qu'il dirige présentement. Un publiciste ne saurait être mal venu de reprendre la thèse qu'ont soutenue les membres du gouvernement les plus qualifiés pour en parler. S'il a mis plus de virulence qu'eux, moins de modération dans ses expressions, on ne saurait vraiment le lui imputer à crime. Il n'est pas tenu à la même réserve qu'un homme d'Etat et surtout que les ministres directement intéressés.

Tout ceci n'en dénote pas moins qu'il y a « du tirage » et que l'esprit de l'armée, loin de se rapprocher de l'esprit de la nation, s'en éloigne de plus en plus. Le lien factice et conventionnel qui les unit finira bientôt par se rompre, j'en ai grand peur. Comme toujours, il y a des torts des deux côtés; je crois pourtant que ce sont ceux des officiers qui causeront tout le mal. Ces messieurs me font l'effet des nobles à la veille de la Révolution: ils « dansent sur un volcan. »

* * *

J'avais annoncé, le mois dernier, que je reviendrais sur le « 1815 » de M. Henry Houssaye et sur le « Waterloo » de M. de Saint-Julien. Ce dernier travail, que je n'avais pas encore vu, est le récit, fait par un touriste et non par un professionnel, d'une promenade sur le champ de bataille. Il forme une petite plaquette d'un très grand format, admirablement imprimée et fort bien illustrée de jolies eaux-fortes; mais il n'est d'aucun secours pour l'étude des opérations militaires, et même simplement pour celle du terrain. A cet égard, au contraire, le livre de M. Henry Houssaye est très intéressant.

Je ne cacherai pourtant pas la désillusion que j'ai éprouvée en le relisant. J'avais été charmé en le feuilletant: mal m'en a pris de vouloir l'examiner de près et d'y prendre des notes, la plume à la main: l'impression première s'est évanouie.

Et, d'abord, il n'est pas jusqu'au style lui-même de ce jeune académicien, qui ne m'ait paru lourd. Je cite quelques phrases pour appuyer mon assertion et vous me direz si elles n'ont pas une tournure germanique; de certaines d'entre elles on croirait que c'est quelque traduction mot à mot de l'allemand:

En exécution des décrets de Lyon, les officiers qui, ayant émigré ou quitté le service à l'époque de la Révolution, avaient été introduits dans l'armée depuis le 1^{er} avril 1814, furent rayés des contrôles. (Page 39.)

Reille, vétéran des campagnes d'Italie, divisionnaire de 1807, commandant une division de la garde à Wagram et chargé à la fin de 1812 du commandement en chef de l'armée de Portugal, eut le 2^e corps. Gérard, colonel à Auster-

litz, brigadier à Iéna. divisionnaire à la Moskowa, un des héros, avec Ney, des combats soutenus à l'arrière-garde pendant la retraite de Russie, et le seul officier de son grade qui eût commandé un corps d'armée durant la campagne de France, reçut le 4^e corps. (P. 62.)

Seuls les officiers qui pendant la période du 5 au 20 mars, ont par leurs propos ou leurs actes encouragé ou provoqué les hommes à la défection, conservent leur autorité. (P. 76.)

La résolution que Napoléon, jugeant sur les apparences, prêtait à Blücher et à Wellington, lui assurait la victoire. (P. 133.)

Le plus ardent des lieutenants de Napoléon, celui qui dans tant de batailles, nommément à Iéna et à Craonne, avait abordé l'ennemi avant l'heure fixée, était devenu circonspect... (P. 185.)

Ces notes, *qui*, comme nous l'avons dit, n'ont été reproduites *que* partiellement dans les *Etudes sur Napoléon* du colonel Baudus, sont tellement précises *que*, bien *qu'*elles soient en contradiction sur quelques points avec d'autres récits *qui*, d'ailleurs, sur les détails et sur les noms, sont loin de concorder entre eux, on ne peut douter de leur véracité. (P. 212.)

Il eut avec lui un court entretien *qui* porta seulement sur les divisions de cavalerie *que*, d'après le premier ordre de Bertrand, *qu'*il venait de recevoir, il devait détacher de son armée... (P. 240.)

C'était seulement quand les assaillants, désunis par la montée sous le feu des chaînes de tirailleurs et des batteries établies sur les crêtes, abordaient le sommet de la position que les bataillons anglais, qui jusqu'alors n'avaient pas souffert, se démasquaient... (P. 304.)

En voilà assez, n'est-ce pas ? pour montrer que ce français est un singulier français dont ni la correction ni la propriété des termes, ne sont irréprochables. Je n'ai pas à faire ici de la critique littéraire ; il convient de remarquer cependant que la forme tient de près au fond et qu'on aurait tort de se placer à un point de vue exclusivement militaire, si j'ose m'exprimer ainsi, pour juger un ouvrage de ce genre, ouvrage qui, s'adressant aux gens du monde et aux hommes du métier, doit donc joindre la pureté du style à l'exactitude. Pur, le style de M. Henry Houssaye ne l'est pas : il s'en faut de beaucoup. Il est, en général, clair, translucide, en même temps — hélas ! — qu'incolore. Ce qui rend surtout le récit facile à suivre, c'est moins le langage que le plan même et la composition... ou plutôt la décomposition. Je veux dire que les événements sont présentés découpés par tranches successives dont chacune est examinée à la loupe et fouillée dans le moindre détail. Cette précision même n'est pas sans fausser tant soit peu l'optique, et elle contribue à laisser une impression inexacte. Rien ne ressemble moins à la vie, rien n'en donne moins l'idée, qu'une photographie instantanée. Les représentations conventionnelles des peintres et des dessinateurs procurent bien plus vivement l'illusion du mouvement. On est légitimement étonné d'y voir si clair dans des périodes si troubles et de suivre si facilement des événements forcément embrouillés et enchevêtrés.

L'art du narrateur est de nous montrer les choses plus simples que nature. Un bon compte rendu dramatique dépouille la pièce des surcharges

parasites. Il en fait voir des choses que n'en ont vu ni les spectateurs, ni même souvent les acteurs, et peut-être pas non plus l'auteur. Avec M. Henry Houssaye, nous voyons les faits mieux que ne les ont vus, sans doute, ceux qui s'y sont trouvés mêlés. Peut-être même les voyons-nous plus clairement qu'ils ne se sont passés. L'habileté avec laquelle cette illusion d'optique est produite mérite qu'on la signale. Il est vrai qu'elle est obtenue avec quelque charlatanisme et qu'elle ne donne souvent que des trompe-l'œil. Tenez ! Savez-vous l'heure qu'il était au premier coup de canon tiré par les « batteries anglaises, établies au bord du plateau, à l'est de la route de Nivelles ? » Eh bien, il était 11 h. 35 juste (page 328). Ces trente-cinq minutes-là donnent une sensation d'exactitude qui, tout d'abord, satisfait l'esprit. A la réflexion, pourtant, on en vient à se demander qui a bien pu s'amuser à tirer sa montre, lorsque l'artillerie a ouvert le feu, et si, d'autre part, cette montre était réglée. Sur quoi l'était-elle, au surplus ? Aujourd'hui on a la ressource de consulter les horloges des gares ; mais en 1815 ? D'ailleurs, reportons-nous aux sources. L'heure indiquée par Kennedy (page 102), par le colonel Gowler (*Waterloo Letters*, p. 192), par Siborne (p. 384 du tome I), est 11 h. 30. Le capitaine Yalcott (*loc. cit.*, p. 288) dit : 11 h. 20. Comment la moyenne de ces quatre témoignages fait-elle 11 h. 35 ? Mystère.

Et, au surplus, que valent les témoignages qu'invoque M. Henry Houssaye ? Nous aurions souhaité que, citant beaucoup de documents, l'auteur fit une critique serrée de leur nature, pour nous indiquer le degré de confiance qu'ils doivent nous inspirer. A chaque instant, il se réfère à des manuscrits communiqués par M. tel ou M. tel, qu'il ne nous nomme d'ailleurs pas. Et tantôt il accepte leurs affirmations, tantôt il les rejette sans qu'on sache trop pourquoi. Tout à l'heure, dans une phrase terriblement embarrassée de qui et de quoi, nous l'avons entendu garantir la véracité de Baudus. Mais, à la page 332, il ébranle la sécurité que nous avait inspirée la page 212. Il nous y montre Baudus en flagrant délit, je ne dis pas d'imposture, mais d'altération de la vérité. Il l'en excuse par cette phrase : « Baudus, très royaliste et aide de camp de Soult, est jaloux ici de faire valoir son chef aux dépens de Napoléon. » J'en conclus que ledit Baudus n'est pas d'une impartialité à toute épreuve. C'est pourtant son opinion que M. Henry Houssaye invoquait, ces jours derniers, au cours d'une polémique engagée avec le colonel Stoffel sur le compte de M. Forbin-Janson.

Il ne suffit pas de multiplier les citations. Il faut d'abord qu'elles aient de quoi faire autorité, et ensuite qu'elles soient exactes. Or, nous trouvons à chaque pas des textes dénaturés, des noms défigurés, des contradictions qui nous plongent dans l'incertitude la plus noire. A la page 382, le deuxième renvoi donne, comme confirmation d'une hypothèse, une opinion exprimée par Marmont à la page 25 de son *Esprit des institutions*

militaires. Dans l'édition que je possède (celle de 1846, 4^e tirage), le passage en question se trouve page 26. Même différence au premier renvoi de la page 57. On y lit 1551, et c'est 1550 qu'il faut. Tout cela n'est que vétilles. Voici qui est déjà plus grave : Le passage de la page 501, attribué au maréchal de Saxe, fourmille d'interversions, d'interpolations, si je m'en rapporte à l'édition de 1757 des *Réveries (sur l'art de la guerre, ajoute M. Henry Houssaye)*. Mais tout ceci ne se rapporte pas directement à l'objet du livre. Ce qui devient inquiétant, c'est de voir discuter des textes douteux. L'auteur, qui aime à se répéter, reproduit deux, trois et jusqu'à quatre fois, les mêmes documents. Je ne le lui reproche pas, ces redites ayant pour résultat d'éviter des recherches, encore qu'elles agacent singulièrement le lecteur attentif, celui-ci n'ayant pas besoin qu'on lui rabâche indéfiniment les mêmes choses¹. Le malheur est que chaque fois le texte cité présente des variantes. Tantôt c'est la ponctuation qui en est modifiée, — et ce détail est souvent fort important ; — tantôt c'en est la teneur même. Il arrive à M. Houssaye de ne pas cacher les « tripatouillages » auxquels il s'est livré : « Comme toutes les présomptions sont que Grouchy a fait confusion entre Walhain et Sart-à-Walhain, je change désormais, pour ne pas continuer la confusion, Sart-à-Walhain en Walhain » dans les ordres et les lettres de Grouchy². » Ce n'est pas plus malin que cela !

Prenez les pages 292, 351 et 352. Vous y trouvez une lettre de Grouchy à Napoléon, écrite le 18 juin à 11 h. du matin. Ici elle est datée (*sic*) de Gembloux et là de Sart-à-Walhain (ou Walhain). Comparez les mêmes ordres reproduits aux pages 202 et 205, aux pages 163, 202 et 212, aux pages 230 et 271, aux pages 229, 272 et 487, aux pages 232 et 255, aux pages 272, 317, 333 et 335, aux pages 272, 335, 352 et 451, aux pages 240-241, 272 et 332, aux pages 286 et 334, aux pages 220 et 479... Je pourrais continuer longtemps ainsi. Je préfère préciser par un exemple.

Je trouve, page 451, la fin d'une dépêche de Soult à Grouchy. Je transcris textuellement :

En ce moment, la bataille est engagée sur la ligne de Waterloo en avant de la forêt de Soignes. Ainsi manœuvrez pour rejoindre notre droite. Nous croyons

¹ M. Henry Houssaye ne cite pas un manuscrit sans dire à qui il en doit la communication. Il est vrai que ces indications ne sont pas toujours très concluantes. A la page 224, il invoque le témoignage des « papiers du général G. » Qui diable est le général G ? A la page 434, il parle des Mémoires de M^{me} de X. « Il m'est interdit, ajoute-t-il, de désigner autrement ces Mémoires, un des plus précieux documents qui soient sur les derniers jours de l'Empire. » Je veux bien le croire ; mais je pourrais en douter. Que de dossiers secrets ! Il faut avouer que la réserve s'impose si M^{me} de X. a été, comme il semble, du « dernier bien » avec Joseph Bonaparte, et si c'est un de leurs descendants qui a confié le manuscrit à la discrétion de l'éminent écrivain.

² Voir ma chronique de mars, page 211.

apercevoir le corps de Bülow sur la hauteur de Saint-Lambert. Ainsi ne perdez pas un instant pour vous rapprocher de nous et nous joindre et écraser Bülow que vous prendrez en flagrant délit.

« J'ai cité cette dépêche *in extenso*, pages 335-336 », dit M. Henry Houssaye. Vite, je me reporte à l'endroit qu'il indique et je copie fidèlement, servilement, ce que voici :

Votre mouvement sur Corbais et Wavre est conforme aux dispositions de Sa Majesté. Cependant l'Empereur m'ordonne de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction et chercher à vous rapprocher de l'armée afin que vous puissiez nous joindre avant qu'aucun corps puisse se mettre entre nous. Je ne vous indique pas de direction. C'est à vous de voir le point où nous sommes pour vous régler en conséquence et pour lier nos communications, ainsi que pour être toujours en demeure (*sic*) de tomber sur quelques troupes ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite et de les écraser.

(*Post-scriptum.*) Une lettre qui vient d'être interceptée porte que le général Bülow doit attaquer notre flanc droit. Nous croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de Saint-Lambert. Ainsi ne perdez pas un instant pour vous rapprocher de nous et nous joindre, et pour écraser Bülow que vous prendrez en flagrant délit.

Que vous semble de cette confrontation ? Que dites-vous de cet extrait où se trouvent des phrases qui n'existent pas dans l'*in extenso* ! Et n'êtes-vous pas d'avis que, après celle-là, on peut tirer l'échelle ?

En résumé, donc, M. Henry Houssaye n'est pas l'historien richement documenté et sûrement informé qu'on nous avait représenté. M. Charles Malo prétend que son « 1815 » est définitif ; mais, à la page 309 de l'ouvrage, nous lisons : « Mon ami, M. Charles Malo, un des premiers critiques militaires de ce temps », et nous sommes tentés de récuser le jugement de cet écrivain pour cause de suspicion légitime. Oui, M. Houssaye sait beaucoup. Il n'ignore pas que, au bal de la duchesse de Richmond, le marquis d'Assche était invité avec sa femme, tandis que le comte du Cayla était invité sans la comtesse. Il a eu entre les mains les exemplaires mêmes des deux cartes qui ont servi à l'empereur pendant la campagne. Il a pris un repas sur la table où le déjeuner de Napoléon a été dressé, le 18, « dans la vaisselle d'argent aux armes impériales. » On ne lui apprendra pas que c'est avec la lorgnette du général Vivian que, le 17, Wellington reconnut les cuirassiers de Milhaud. Tout cet assaisonnement de menus détails, il le répand libéralement sur son récit, lequel prend par là comme une teinte de couleur locale, du relief et quelque apparence de vie. Mais c'est de l'à-côté, et on a pu voir combien laissent à désirer les pièces de résistance, les documents dont la discussion est essentielle. Il est à croire que M. Henry Houssaye, étant fort riche et fort occupé, répandu dans le monde et astreint à bien des corvées en ses qualités de membre de l'Académie française, de président de la Société des

gens de lettres, etc., s'est déchargé d'une partie de son travail sur des secrétaires dont il n'a pas suffisamment contrôlé la besogne, collationné les expéditions, coordonné les recherches et corrigé le style.

Un historien sévère ne se contente pas d'hypothèses sans preuves, telles que celle-ci :

Des ordres analogues furent *certainement* envoyés à la division Allix, qui se trouvait encore à Thuin, et à la deuxième brigade de Jacquinet arrêtée à Sobray. *Ainsi, il n'est pas douteux* que tout le 1^{er} corps fut concentré autour de Jumet dans la matinée du 16 juin. (Page 199.)

Un historien sévère ne prononce pas des affirmations tranchantes qui ne reposent sur rien de certain, de démontré. Il n'écrit donc pas ceci :

Gourgaud dit que le mouvement de Lobau commença à 10 h. Je crois que ce fut à 11 h. (Page 225.)

Cette dépêche, adressée à Grouchy, avait été envoyée ou apportée par lui au quartier impérial. *J'ai des raisons certaines pour l'affirmer.* (Page 219.)

Peut-être trouvera-t-on que j'attache à de simples vétilles une importance exagérée. Je n'en disconviens pas. Je suis de fort méchante humeur, je l'avoue, contre un auteur que sa situation mettait en posture d'écrire un Waterloo presque définitif, et qui ne l'a pas fait. La presse aussi me paraît avoir donné avec trop d'unanimité pour couvrir de fleurs l'historien. Le public s'est laissé emballer. En un mois, près de vingt mille exemplaires ont été vendus, m'a-t-on dit. C'est donc un succès de librairie colossal. Et je ne nie pas qu'il ne soit, à beaucoup d'égards, mérité. J'ai dit, le mois dernier, la bonne impression que laisse un premier et rapide examen. C'est peut-être le regret d'avoir approfondi, le dépit de m'être pris aux apparences, qui suscitent de ma part un jugement quelque peu sévère. Le désenchantement aigrit.

Je ne voudrais pas rester sur cette note, et je tiens à dire que l'ouvrage vaut assurément la peine d'être lu et étudié. J'aurai l'occasion d'en dire ce que je pense du fond, mes réserves une fois faites sur la qualité de la documentation. J'attends la mise en vente d'un nouveau « Waterloo », celui du colonel Stoffel, dont cet écrivain annonce la publication prochaine, et je reprendrai l'étude militaire du sujet. Je me suis contenté aujourd'hui de considérer les accessoires, les hors-d'œuvre, et je suis resté, de parti pris, en dehors de la question.

* * *

Le ministre de la guerre vient de publier la statistique médicale de l'armée pour 1896. Nous y trouvons quelques chiffres intéressants.

Les effectifs suivants ont servi de base à l'établissement de cet important document :

Officiers.	47 961
Sous-officiers.	35 022
Soldats ayant plus d'un an de service.	259 272
Soldats ayant moins d'un an de service.	196 570
Total des présents.	<u>508 825</u>

La morbidité générale, n'a été que de 573 pour 1000, alors que l'année précédente, elle s'était élevée à 631. Le chiffre total des décès correspond à une mortalité de 5,24 pour 1000, la plus basse, de beaucoup, que l'on ait observé dans l'armée.

On a retraité ou réformé 12 839 militaires pour maladies, blessures et infirmités. C'est un retour aux conditions normales, par suite de la suppression dans le recrutement de la catégorie des jeunes soldats pris « bons avec infirmités » et que le général Mercier avait cru devoir incorporer. Je ne sais si on ne regrettera pas d'avoir renoncé à cette innovation.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'anniversaire de la bataille de Novare. — Retraite du général Bava-Beccaris.
Courses de cavalerie en terrain varié. — Nos manœuvres en 1899.

Nous avons eu dans ce mois la commémoration du 50^e anniversaire de la bataille de Novare, auquel assistaient le duc de Gênes comme représentant du Roi, et le ministre de la guerre, Asinari di San Marzano. A l'inauguration de l'ossuaire de Novare, une foule de gens acclamait les vieux drapeaux des régiments qui ont pris part à cette malheureuse, quoique mémorable journée. Les écoles de Milan et de Turin y avaient envoyé des délégations. Mentionnons à ce propos la souscription faite par les élèves du lycée Farini de Milan. Ces braves jeunes gens, tout en honorant ceux qui tombèrent au champ d'honneur, ne voulurent point oublier les survivants et réunirent avec un empressement admirable la jolie somme de 497 fr., qui fut de suite envoyée à la maison des vétérans à Surate. Nous ne pouvons assez louer cette généreuse pensée : il est joli de voir la jeunesse, qui a hérité de ses pères une patrie libre et unie, concourir à rendre plus douce et plus heureuse la vie de ceux qui ont acquis cette liberté et cette unité au prix de leur sang. En tout cas, s'il est triste de rappeler cette malheureuse journée, l'idée de la solenniser est belle, car le souvenir d'une défaite n'est point pour nous abattre, mais bien pour nous fortifier dans le sentiment du devoir en rendant hommage aux braves et en enseignant à la génération présente que mourir pour la patrie est une gloire. Le ministre de la guerre a bien rendu l'impression qui se dégagait de cette cérémonie en disant que l'armée est toujours entourée de la plus chaude sympathie, et que les populations patriotes et martiales du Pié-

mont ont su imprimer à cette solennité une haute signification de confiance dans les destins de la patrie, et d'inaltérable attachement à notre glorieuse dynastie.

* * *

L'armée active a perdu un brave général, la ville de Milan le chef de sa garnison, le lieutenant-général Fiorenzo Bava-Beccaris, commandant le III^e corps d'armée, que la limite d'âge a mis en « position auxiliaire ». Il y a environ une année, son nom était dans toutes les bouches, car c'est grâce à son savoir-faire que les tumultes et les émeutes, qui eurent lieu à Milan au mois de mai, — émeutes dont les conséquences pouvaient être incalculables, — furent réprimées en peu de temps. Dans cette occasion, le général a bien mérité de la patrie. Il a été très sévère, il est vrai, mais d'une sévérité juste et raisonnée ; preuve en soit la réponse donnée au cardinal Ferrari, lorsque celui-ci lui écrivit en le priant de vouloir donner la liberté à des moines qui avaient été arrêtés par les soldats dans une bagarre. Le général lui répondit de suite en félicitant le chef de l'église d'avoir été absent de la ville dans ces tristes moments. Quant aux moines, il n'en souffla mot. La réponse blessa au vif le cardinal, mais la grande majorité approuva chaleureusement l'acte du général. — Le général Bava-Beccaris naquit à Fossano le 17 mars 1831 : il a 50 ans de service actif ayant été nommé cadet en 1849. Officier d'artillerie, il fit les campagnes de Crimée, et celles de 1859 et 1866. Comme colonel, il commanda un régiment d'infanterie, puis une brigade de cavalerie. Il eut ensuite la direction générale des armes d'artillerie et du génie au ministère de la guerre, fut promu commandant de la division de Rome, puis des VII^e et des III^e corps d'armée. Dans l'année 1874, le ministre de la guerre Ricotti le chargea d'instituer à Milan un collège militaire, qu'il dirigea lui-même pendant près de sept années. Son nom reste lié à des souvenirs fort tristes, et il est bien naturel que ceux contre lesquels, pour le salut de la patrie, il a dû lever la main, poussent encore les hauts cris. Mais tous ceux, — et ils sont nombreux, — qui ont suivi et observé les faits avec impartialité et sans passion, savent combien le pays lui est redevable, et ne craignent point de lui témoigner leur reconnaissance, certains que l'avenir lui donnera raison. Son successeur est le lieutenant-général Berrero, notre ambassadeur à Londres.

* * *

Une circulaire ministérielle du 1^{er} février 1899 prescrit que tous les ans, avant les grandes manœuvres, il doit être procédé pour les officiers de cavalerie à un exercice en terrain varié. Cet exercice devra s'effectuer en présence du général de brigade, et consistera à parcourir au galop de chasse (400 à 450 m. à la minute) un itinéraire choisi par le chef de corps d'armée, d'une longueur de 5 à 8 km., sur lequel seront disposés des obstacles naturels ou artificiels de dimensions réglementaires. A cet exercice

prendront part tous les officiers indistinctement, à l'exception du chef de corps. Les chevaux devront être inscrits sur les contrôles trois mois au moins avant le concours. La ration de marche sera donnée aux chevaux soumis à l'entraînement 20 jours avant et 10 jours après l'exercice. La circulaire indique les fonds sur lesquels doivent être prélevées les sommes nécessaires au paiement des dégâts et à l'aménagement du terrain et des obstacles. Elle prescrit d'employer autant que possible la main d'œuvre militaire aux travaux à effectuer.

Cette année auront lieu des grandes manœuvres, des manœuvres de campagne et de siège, des exercices de cavalerie et des exercices de cadres. Voici un résumé de ce que le ministère a établi, en se réservant de donner en temps voulu d'ultérieures dispositions.

1. Grandes manœuvres : du 28 août au 8 septembre dans le territoire des I^{er} et II^e corps d'armée, avec les troupes suivantes : les I^{er} et II^e corps d'armée dans leur formation organique, une division de cavalerie, une division de « milizia mobile » formée de 4 régiments d'infanterie et 2 bataillons de bersagliers.
2. Manœuvres de campagne : du 28 août au 8 septembre dans les autres corps d'armée.
3. Manœuvres de siège : du 1^{er} au 28 août pour les troupes qui seront désignées ultérieurement.
4. Exercices de cavalerie : dans les III^e, V^e et X^e corps d'armée, on réunira une brigade de cavalerie en septembre pour la durée de 15 jours.

Les 2^e, 6^e et 17^e régiments de cavalerie, qui constitueront la division de cavalerie aux grandes manœuvres, se réuniront au champ de Cameri le 16 août pour y faire des exercices de régiment, de brigade et de division.

Les 13^e, 14^e, 16^e et 22^e régiments de cavalerie feront des exercices de grande exploration à double action dans la seconde quinzaine d'août et à l'occasion des changements de garnison.

5. Manœuvres avec les cadres de corps d'armée : dans les I^{er}, III^e, VI^e, VIII^e, IX^e et XI^e corps.
6. Exercices de siège avec les cadres : ils auront lieu dans les IV^e et V^e corps d'armée avec des officiers des III^e et VII^e.
7. Manœuvres des cadres de cavalerie : dans le V^e corps d'armée.
8. Voyage d'instruction de cavalerie : sous la direction de l'inspecteur de cavalerie dans les premiers jours de mai.
9. Voyage d'Etat-Major : sous la direction du *Comando* du corps d'Etat-Major qui donnera les dispositions nécessaires.